



Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2e/27-07

Service consulté
DIF

Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles

Résumé : Le Conseil Général est sollicité par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € dans le cadre de l'édition 2007 du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles.

Créé en 1986 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, sous la forme d'une bourse d'étude, le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles est doté depuis 1990 d'un prix de 800 € par lauréate. Le Conseil Général du Haut-Rhin y participe depuis l'année 2000.

Il vise à encourager les lycéennes des classes terminales (baccalauréat général, technologique ou professionnel) à diversifier leurs projets professionnels. Il s'adresse aux filles qui choisissent une formation supérieure scientifique ou technologique où leur représentativité est faible. En effet, majoritaires dans l'enseignement supérieur, elles fréquentent encore trop largement et exclusivement des filières traditionnellement féminines.

En 2006, les 37 prix alsaciens, d'un montant de 800 € chacun, ont été attribués par :

- la Région Alsace : 17 prix,
- la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité : 17 prix,
- la Communauté Urbaine de Strasbourg : 1 prix,
- le Département du Bas-Rhin : 1 prix,
- le Département du Haut-Rhin : 1 prix

Les lauréates sont retenues, selon leur choix d'orientation, leurs motivations, leurs résultats scolaires et sur le critère social des revenus de la famille, par un jury régional, auquel participe le Conseil Général du Haut-Rhin.

Demande pour 2007 :

Par arrêté du 26 janvier 2007, paru au Journal Officiel le 14 février 2007, le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement a revalorisé ce montant à 1 000 € par prix.

Les collectivités bas-rhinoises (Région Alsace, Communauté Urbaine de Strasbourg et Conseil Général du Bas-Rhin) ont donné leur accord de principe pour leur soutien à hauteur de 1 000 € par prix.

La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité sollicite le Département du Haut-Rhin pour :

- attribuer un prix qui sera remis à une lauréate haut-rhinoise,
- l'octroi d'une aide revalorisée à 1 000 € contre 800 € l'année précédente.

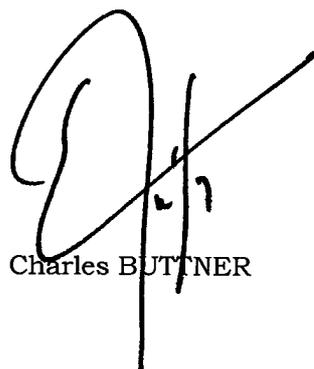
Compte tenu de notre soutien depuis l'année 2000 en faveur de cette manifestation et de l'accord de tous les autres partenaires, il vous est proposé de réserver une suite favorable à la demande.

Le prix départemental serait à verser comme les années précédentes à l'Association Retravailler 67, mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'Association Retravailler 67 pour le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles 2007,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 18522, nature 6574, fonction 23 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER